



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 10 octobre 2022**

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procurations : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
20/09/2022

**Délibération n° C 2022- 31**

**Décision Modificative n° 2 (DM2) de l'exercice 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Serge CASTEL Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Florence GAY, Sandra HÄHLEN, Christine RIOTTE ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Claude BORCARD, Christian BUCHOT, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, Clément PERNOT.

Suppléants : Mesdames Marie-Christine CHAUVIN, Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Gilbert BLONDEAU, Gérard BONNET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Anne-Christine DONZE, Marie-Laure PERRIN, Christelle PLATHEY, Florence MAUPOIL, Françoise VESPA ; Messieurs Cyrille BRERO, Stéphane CHAMPANHET, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, René MOLIN, Laurent PETIT, Philippe PROST.

Procurations : Madame Florence MAUPOIL à Madame Christine RIOTTE et Madame Marie-Laure PERRIN à Madame Sandra HÄHLEN.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert BLONDEAU.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Luc MICHEL ;

**Membres élus à voix consultative**

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD ; Messieurs l'Adjudant-chef Lionel QUAND, l'Adjudant-chef Franck RIGAUD, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ et le Sergent-chef Franck TOUILLIER étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames la Capitaine Carole COMBEFREYROUX (Cheffe du Groupement des Ressources Techniques), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Cyril FOURNIER (Directeur Départemental Adjoint), le Lieutenant-colonel Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-30 du 22 novembre 2021 relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-06 du 27 janvier 2022 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-18 du 17 mars 2022 relative à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-19 du 17 mars 2022 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-20 du 17 mars 2022 relative au Budget Primitif 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-26 du 9 juin 2022 relative à la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2022 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 7 octobre 2022 ; ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

Après l'adoption du Budget Primitif le 17 mars 2022 puis d'une Décision Modificative n°1 le 9 juin 2022, il s'est avéré indispensable, au regard du contexte international, national et local, pour permettre de boucler l'exercice et assurer une fin d'exécution budgétaire correcte, d'établir une Décision Modificative n°2 (DM2).

Celle-ci a pour but d'ajuster les autorisations de dépenses et de recettes supplémentaires pour chaque section, entre chapitres, voire pour les chapitres impactés sachant que des virements de crédits à l'intérieur des chapitres ont été préalablement opérés lorsque cela était possible.

Cette DM2 constitue la réponse aux conséquences générées par :

- la situation économique mondiale impactant celle de notre pays : hausse des coûts de production, pénuries, hausse des prix, notamment des fluides et allongement des délais de livraison
- les décisions nationales relatives au pouvoir d'achat dans une période inflationniste désormais ouverte : augmentation de 3,5 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet pour les fonctionnaires, hausse similaire au 1<sup>er</sup> octobre pour les tarifs des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires
- les incendies des forêts jurassiennes du mois d'août : ampleur et durées exceptionnelles, plus de 1 000 ha dévastés, coûts supplémentaires importants en personnels mobilisés, en consommables, en carburant, en matériels.

Il a donc fallu en fonctionnement solliciter le Département tout au long de l'exercice 2022, en DM1, puis en DM2, fortement ; en investissement aucune recette supplémentaire n'est attendue en 2022 de la part du Département ni pour l'augmentation des enveloppes des opérations CIS ST-AUBIN et LORETTE ni pour le subventionnement de véhicules lourds (convention triennale 2022-2023-2024).

Malgré le soin apporté aux prévisions, si chaque exercice amène son lot de surprises, la conjonction de tels facteurs reste très exceptionnelle et sans précédent. Toutefois elle doit nous amener à nous interroger d'ores

et déjà sur les facteurs, notamment en matière opérationnelle, à prendre en compte dans la construction des prochains budgets primitifs et de leurs DM.

La santé de la section de fonctionnement et son niveau de recettes restent donc l'objet de toute notre attention.

La fin d'exercice, le RERC, les résultats de l'exercice 2022, le DOB, devront nous permettre de construire, en accord avec nos financeurs, un BP à la fois ambitieux et adapté aux défis et contraintes.

## A. Section de Fonctionnement

### 1. Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	DM1 2022	DM 2 2022	Total budget 2022	Variation DM2/BP + DM1
011	Charges à caractère général	2 815 548 €	3 218 200 €	209 950 €	354 237 €	3 782 387 €	10,33%
012	Charges de personnel	12 784 918 €	13 284 490 €	- 29 280 €	398 000 €	13 653 210 €	3,00%
65	Autres charges de gestion courante	129 599 €	136 307 €			136 307 €	
66	Charges financières	157 387 €	142 605 €		13 200 €	155 805 €	9,26%
67	Charges exceptionnelles	78 600 €	2 000 €			2 000 €	
68	dotations aux provisions		70 000 €			70 000 €	
022	Dépenses imprévues	15 431 €	50 000 €			50 000 €	
<b>Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)</b>		<b>15 981 483 €</b>	<b>16 903 602 €</b>	<b>180 670 €</b>	<b>765 437 €</b>	<b>17 849 709 €</b>	<b>4,48%</b>
042	<i>amortissement</i>	3 194 920 €	3 070 369 €			3 070 369 €	
	valeur comptable immo cédée	91 907 €					
023	Virement à la section d'investissement						
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>3 286 827 €</b>	<b>3 070 369 €</b>			<b>3 070 369 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 268 310 €</b>	<b>19 973 971 €</b>	<b>180 670 €</b>	<b>765 437 €</b>	<b>20 920 078 €</b>	<b>3,80%</b>

L'ajustement de la section est important : 765 k€ soit 3,80 % (4,78% en dépenses réelles), les facteurs principaux sont évoqués dans l'introduction.

#### ○ **011 Charges à caractère général : + 354 k€**

Les 354 k€ sont essentiellement affectés aux dépenses d'énergies pour 242 k€ dont principalement 171 k€ pour le carburant, 50 k€ en électricité et gaz en raison de la très forte augmentation des tarifs liée au contexte géopolitique et économique.

Le surcoût dû aux feux de forêts (FDF) a été évalué à 132 k€.

Le détail est le suivant :

- 60611 - Eau : + 14 k€
- 60612 - Electricité/gaz : + 50 k€
- 60613 - Chauffage urbain : + 2 k€
- 60621 – Combustibles : + 5 k€
- 60622 – Carburants : + 171 k€ (dont 70 k€ FDF) :

Les 101 k€ s'expliquent par :

- Un arriéré tardif de factures TOTAL 2021 de 46 k€
- Une estimation revue de la hausse du coût des fluides jusqu'à septembre
- 60623 – Alimentation : 13 k€ (FDF)
- 60632 – Fourniture de petit équipement : 10 k€ (FDF)

- 6068 – Autres fournitures : 2 k€ (FDF)
- 61315 – Location mobilière : 3 k€
- 61551 – Matériels roulants : 5 k€ (FDF)
- 6156 – Maintenance : 8 k€ :  
Réajustement de la prévision pour les contrats de maintenance.
  
- 6251- Frais de déplacement : 5 k€
- 6255 – Frais de déménagement : 15 k€  
Nouvelles recrues
- 6232 – Fêtes et cérémonies : 10 k€
- 62878 – Remboursements à des tiers : + 42 k€ (27 k€ pour le remboursement aux employeurs de SPV et 15 k€ pour les interventions (hors FDF) faites par les autres SDIS dans les communes jurassiennes limitrophes)

○ **012 Charges de personnel : + 398 k€**

- 6218- Autre personnel extérieur : 10 k€  
Mise à disposition de la pharmacienne par le CH de DOLE pour la PUI
- 64141- Indemnités versées aux SPV : 388 k€  
Ces crédits supplémentaires permettent de couvrir d'une part le surcoût des indemnités SPV dû aux feux de forêt d'août (200 k€) et d'autre part l'augmentation de 3,5% des taux à compter du 1<sup>er</sup> octobre (32 k€) ainsi que le réajustement de la projection annuelle de la dépense au regard de l'activité opérationnelle passée et à venir (156 k€).

○ **66 Charges financières : + 13 k€**

- 66112 Intérêts - rattachement des ICNE : + 13 k€  
Réajustement du montant des intérêts courus non échus.

## 2. Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	DM1 2022	DM 2 2022	Total budget 2022	Variation DM2/BP + DM1
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	983 223 €	998 000 €	43 000 €	39 237 €	1 080 237 €	3,77%
74	Contributions et participations	17 268 709 €	17 738 253 €	120 000 €	726 200 €	18 584 453 €	4,07%
75	Autres produits de gestion courante	4 123 €	4 200 €			4 200 €	
77	Produits exceptionnels	57 370 €	65 000 €			65 000 €	
78	Reprises sur amortissements et provision	164 985 €				0 €	
013	Atténuation de charges		40 000 €			40 000 €	
<b>Total recettes réelles</b>		<b>18 478 409 €</b>	<b>18 845 453 €</b>	<b>163 000 €</b>	<b>765 437 €</b>	<b>19 773 890 €</b>	<b>4,03%</b>
042	Neutralisation	670 000 €	310 880 €	17 670 €		328 550 €	
	Quote-part des subventions transf		443 226 €			443 226 €	
	Opérations d'ordre entre sections	4 540 €				0 €	
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>674 540 €</b>	<b>754 106 €</b>	<b>17 670 €</b>		<b>771 776 €</b>	
002	Excédent de fonctionnement reporté		374 413 €			374 413 €	
<b>TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 152 949 €</b>	<b>19 973 971 €</b>	<b>180 670 €</b>	<b>765 437 €</b>	<b>20 920 078 €</b>	<b>3,80%</b>

○ **70 Produits des services: + 39 k€**

➤ 7061 - Prestations de services : + 24 k€

- Renfort de la surveillance des plages de la PERGOLA et de DOUCIER : 3 k€
- Réquisition préfectorale pour appui ponctuel aux urgences du CH de DOLE par des médecins SPV (ligne SMUR) : 21 k€

➤ 7068– Autres prestations de service : + 15 k€

Convention signée avec l'Etat (dispositif d'interopérabilité ANTARES) pour la mise à sa disposition du pylône de la direction.

○ **74 Contributions et participations : + 726 k€**

➤ 744 - FCTVA : + 6 k€

Ajustement des crédits

➤ 74718 - Autres : + 30 k€

Remboursement par l'Etat des frais liés au colonnes de renfort jurassiennes pour les feux de forêt hors jura.

➤ 7473 - Département : + 690 k€

Nous avons dû faire appel au Département en cours d'exercice non seulement en DM1 (120 k€) mais aussi en DM2.

Les crédits sollicités en DM2 se décomposent ainsi :

- réajustement de la couverture de l'augmentation des fluides pour 171 k€
- augmentation de 3,5 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet (129 k€) crédits finalement affectés, compte tenu de l'étalement des recrutements, au réajustement du coût annuel des indemnités SPV ce qui a permis de ne solliciter que 26 k€ à ce titre.
- augmentation de 3,5 % des taux des indemnités SPV au 1<sup>er</sup> octobre (32 k€)
- surcoût dû aux feux de forêt (332 k€ dont 200 k€ d'indemnités SPV supplémentaires en août 2022).

## B. Section d'Investissement

### 1. Dépenses d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	DM1 2022	DM 2 2022	Total budget 2022	Variation DM2/BP + DM1
10	Dotations, fonds divers et réserves		200 000 €			200 000 €	
13	Subventions d'investissement	192 528 €				- €	
16	Emprunts et dettes assimilées		641 414 €			641 414 €	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	641 455 €	416 466 €			416 466 €	
204	Subventions d'équipement versées	204 791 €	160 460 €			160 460 €	
21	Immobilisations corporelles	315 720 €	4 887 982 €	-12 000 €	24 130 €	4 900 112 €	0,49%
23	Immobilisations en cours	1 832 969 €	2 840 688 €	12 000 €	13 000 €	2 865 688 €	0,46%
020	Dépenses imprévues	1 584 971 €	40 000 €			40 000 €	
024	Produits des cessions d'immobilisations						
<b>Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)</b>		<b>4 772 436 €</b>	<b>9 187 010 €</b>	<b>- €</b>	<b>37 130 €</b>	<b>9 224 140 €</b>	<b>0,40%</b>
040	Neutralisation	670 000 €	310 880 €	17 670 €		328 550 €	
	Quote-part des subventions transf		443 226 €			443 226 €	
	Opérations d'ordre entre sections	4 540 €					
041	Opérations Patrimoniales	6 033 512 €			1 429 795 €	1 429 795 €	
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>6 708 051 €</b>	<b>754 106 €</b>	<b>17 670 €</b>	<b>1 429 795 €</b>	<b>2 201 571 €</b>	<b>185,26%</b>
<b>TOTAL GENERAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 480 487 €</b>	<b>9 941 116 €</b>	<b>17 670 €</b>	<b>1 466 925 €</b>	<b>11 425 711 €</b>	<b>14,73%</b>

L'ajustement de la section d'investissement est très important : 1 467 k€ soit 14,73%. Toutefois il est faible en opérations réelles (37 k€ soit 0,40 %)

○ **21 Immobilisations corporelles : + 24 k€**

- 21568 – Matériel d'incendie et de secours : + 17 k€

Remplacement de matériels détériorés pendant les feux de forêt.

- 21578 – Autres matériels techniques : + 7 k€

Remplacement d'un onduleur

○ **23 Immobilisations en cours : + 13 k€**

- 231311- Bâtiments administratifs : +13 k€

Complément pour la réfection du système de chauffage de la Direction

○ **041 Opérations patrimoniales : + 1 430 k€**

- Opérations patrimoniales d'intégration de l'article 238 à l'article 21561 des avances réalisées à la commande des véhicules (programme pluriannuel d'équipement en véhicules 2021, réceptionné en 2022) pour un montant de 1 200 k€
- Opérations patrimoniales d'Intégration des frais d'étude et d'insertion des constructions terminées pour un montant de 230 k€.

## 2. Recettes d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	DM1 2022	DM 2 2022	Total budget 2022	Variation DM2/BP + DM1
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 250 840 €	600 000 €		- 65 256 €	534 744 €	-10,88%
13	Subventions d'investissement	982 312 €	701 366 €		7 200 €	708 566 €	1,03%
16	Emprunts et dettes assimilées		3 284 331 €	17 670 €	95 186 €	3 397 187 €	2,88%
23	Immobilisations corporelles	10 884 €					
024	Produits des cessions d'immobilisations		240 000 €			240 000 €	
<b>Total recettes réelles</b>		<b>2 244 035 €</b>	<b>4 825 697 €</b>	<b>17 670 €</b>	<b>37 130 €</b>	<b>4 880 497 €</b>	<b>0,77%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	3 275 943 €	3 070 369 €			3 070 369 €	
041	Opérations patrimoniales	6 033 512 €			1 429 795 €	1 429 795 €	
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>9 309 455 €</b>	<b>3 070 369 €</b>		<b>1 429 795 €</b>	<b>4 500 164 €</b>	<b>46,57%</b>
001	Excédent d'investissement reporté		2 045 050 €			2 045 050 €	
021	Virement de la section de fonctionnement						
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé						
<b>TOTAL GENERAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 553 490 €</b>	<b>9 941 116 €</b>	<b>17 670 €</b>	<b>1 466 925 €</b>	<b>11 425 711 €</b>	<b>14,73%</b>

○ **10 Dotations, fonds divers : - 65 k€**

- 10222 – F.C.T.V.A : - 65 k€

Réajustement de la prévision

○ **13 Subventions d'investissement : + 7 k€**

- 1311 – Etat : 7 k€

Acquisition nécessaire pour l'accès à la plateforme nationale des autorisations d'urbanisme.

o **16 Emprunts et dettes assimilées : + 95 k€**

➤ 1641- Emprunts : + 95 k€

Une inscription de + 95 k€ par rapport aux crédits votés permet d'équilibrer la section.

La réalisation d'un emprunt d'équilibre ne s'effectuera que si nécessaire, au vu de l'évolution de l'exécution de la section, des résultats de l'exercice, cumulé et net acceptables.

o **041 Opérations patrimoniales : + 1 430 k€**

- Opérations patrimoniales d'intégration de l'article 238 à l'article 21561 des avances réalisées à la commande des véhicules (programme pluriannuel d'équipement en véhicules 2021, réceptionné en 2022) pour un montant de 1 200 k€
- Opérations patrimoniales d'Intégration des frais d'études et d'insertion des constructions terminées pour un montant de 230 k€.

Ces 1 430 k€ augmentent le volume de cette DM2 mais sont neutres (dépense et recette d'ordre d'investissement).

**RECAPITULATIF**

	<b>BP 2022</b>	<b>DM1 2022</b>	<b>DM2 2022</b>	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>Variation DM2/BP + DM1</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	19 973 971 €	180 670 €	765 437 €	20 920 078 €	3,80%
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	9 941 116 €	17 670 €	1 466 925 €	11 425 711 €	14,73%
<b>TOTAL</b>	<b>29 915 087 €</b>	<b>198 340 €</b>	<b>2 232 362 €</b>	<b>32 345 789 €</b>	<b>7,41%</b>

L'exercice 2022 est exceptionnel notamment en crédits sollicités auprès du Département. S'ajoutent aux mesures imposées par l'Etat et à la hausse des prix l'épisode des incendies d'août.

Ceci a généré une réflexion avec nos financeurs sur la nécessité de progresser rapidement sur les recettes permettant la réalisation des missions du SDIS. Gageons que pour le BP 2023 nous disposerons réellement des moyens suffisants, notamment pour répondre à l'inflation tout en développant les moyens en personnel, après les efforts faits sur les bâtiments et les matériels.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2022.**

---

DECISION N° C 2022-31 DU 10 OCTOBRE 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2022.

Les annexes sont jointes à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le 12 Oct. 2022  
Affiché le 12 Oct. 2022  
Publié au RAA du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA.



Clément PERNOT